

Délibération n°2021_01 de la Commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont du 17 décembre 2021

2021_01 : Délibération portant désignation de la CLE du SAGE Tarn-amont comme comité de rivière Tarn-Amont

Votants:

1er collège	2ème collège	3ème collège
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux 22 membres	Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées 13 membres	Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés 9 membres
Présents: Syndicat mixte du bassin Tarnamont – M. Serge VÉDRINES; Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses - M. Jean-François DUMAS; CC Causses-Aigoual-Cévennes-Terres-Solidaires - Mme Irène LEBEAU; CC Cévennes au Mont-Lozère - M. François FOLCHER; CC Gorges-Causses-Cévennes - M. René JEANJEAN; CC Gorges-Causses-Cévennes - M. Sylvain MOLINES; CC Lévézou-Pareloup - M. Jean-Michel ARNAL; CC Millau-Grands causses - M. Gilbert FAUCHER; CC Muse et Raspes du Tarn - M. Daniel AURIOL; CC Saint-Affricain-Roquefort-Sept Vallons - M. Pierre PANTANELLA.	Présents: Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Lozère, représentée par Mme Muriel SIMON; Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère, représentée par M. Yann DISSAC; Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aveyron, représentée par M. Daniel SCIUME; Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Rouergue, représenté par M. Guy PUEL; Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses, représenté par M. Patrick SALSON;	Présents: Préfecture de l'Aveyron, représentée par Mme Christine CARRARA, DDT 12; Préfecture de la Lozère représentée par M. David URSULET, sous-préfet de Florac; Agence de l'eau Adour-Garonne, représentée par Mme Anne TROUCHE et M. Mathieu ROUY, délégation territoriale Garonne amont, Unité de Rodez; Parc national des Cévennes – M. Yannick MANCHE
Mandats: CC Millau-Grands causses - Mme Catherine JOUVE à M. Gilbert FAUCHER Conseil départemental de l'Aveyron - M. Christophe LABORIE à Daniel AURIOL	Mandats:	Mandats: Préfecture du Gard – M. Vincent COUDRAY à M. le Sous-Préfet de Florac, M. David URSULET.



Votants: 22 membres		
12 sur 22	5 sur 13	5 sur 9
Votants (présents + mandats) :	Votants (présents + mandats) :	Votants (présents + mandats) :
Lozère - M. Denis BERTRAND Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Causse Noir - M. Christian JULIEN Votants (présents + mandats) :	l'Aveyron - M. le Président - Jacques MOLIERES ; France Hydro-électricité, M. Frédéric JOUVAL ; Association des riverains du Tarn et de la Dourbie - M. le Président - Didier MARTINEZ.	Franck SOLACROUP; Office français de la biodiversité (OFB) – Service départemental de l'Aveyron – M. Matthieu ROQUES; Agence régionale de santé (ARS) de l'Occitanie - Délégation départementale de Lozère - Monsieur le Directeur.
Excusés : Conseil départemental de la	Excusés : Chambre d'agriculture de	Excusés : Sous-préfecture de Millau – M. le

Vote: Pour: 22/22

Membres associés: Canoës "Au Moulin de La Malène"- M. Jean SIMON

Partenaires/ Services:

Angeline FABRE, conseillère agricole — Chambre d'agriculture de l'Aveyron; Anne GELY, chargée de mission « gestion intégrée de l'eau » - DDT de la Lozère; Jean-Claude GINESTE- Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aveyron, Stéphanie BRAUD, Chargée de mission « Usages de l'eau et communication », animatrice du Contrat de rivière Tarn-amont — Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont; Cindy RODRIGUES- DELANNOY, gestionnaire administrative et financière — Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont; Céline DELAGNES, directrice, animatrice du SAGE Tarn-amont — Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°DDT-BIEF-2020-154-0001 du 2 juin 2020 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Tarn-amont et abrogeant l'arrêté interpréfectoral n° 00-0075 du 6 janvier 2000 ;

Vu l'arrêté n°DDT-BIEF-2021-329-0002 du 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral n° DDT-BIEF-2019-094-0001 du 4 avril 2019 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares ;

Vu la circulaire DE-/SDPAE/BEEP/n° 3 du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie et notamment le paragraphe 2 qui précise que "lorsque le périmètre du contrat de rivière ou de baie est le





même que celui du SAGE, il est préférable que la commission locale de l'eau (CLE) fasse fonction de comité de rivière ou de baie";

Considérant les complémentarités entre les outils SAGE et Contrat de rivière,

Considérant la proposition du président que les membres de la CLE, instance décisionnelle du SAGE, soient également les membres du comité de rivière, instance décisionnelle du contrat de rivière, et d'ainsi désigner la CLE comme comité de rivière afin d'assurer le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de rivière Tarn-amont,

Après délibération, la Commission locale de l'eau approuve la désignation de la Commission locale de l'eau comme comité de rivière.

Le président Commission locale de l'eau (CLE)

du SAGE Tarn-amont

Gilbert FAUCHER